

## DOCTRINE

Fuite massive de données personnelles : quelle est la responsabilité de Pôle emploi au regard du droit de la cybersécurité ?

Laura Petiot

L'autonomie contractuelle sous le prisme du droit international privé et comparé : pouvoir absolu ou relatif ?

Bruno Ancel

Les célébrités ont-elles toujours un droit à l'image, même après leur mort ?

Tiffany Dumas

## JURISPRUDENCE

Interprétation stricte de l'article R. 645-1 du Code pénal ou l'assimilation impossible entre l'exposition de l'objet incriminé et la diffusion de son image (Cass. crim., 5 sept. 2023, n° 22-85540)

Hien Letellier

Heurs et malheurs de la donation-partage (Cass. 1<sup>re</sup> civ., 12 juill. 2023, n<sup>os</sup> 21-20361 et 21-23425)

Mathilde Baudin et Paul-Ludovic Niel

## PRATIQUE

Droit au cumul de congés payés pendant un arrêt maladie : l'alignement avec la jurisprudence européenne qui pourrait coûter cher aux employeurs français

Diane Buisson

## LES PETITES AFFICHES

---

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

KIOSQUE  
Lextenso

Les Petites Affiches peuvent désormais être citées de la façon suivante : LPA déc. 2021, n° LPA201g1.  
Le numéro de type LPA201g1 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement  
l'article via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

---

Revue éditée par Lextenso  
1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

**Directrice générale, Directrice de la publication** Emmanuelle FILIBERTI

**Responsables de la rédaction** Valérie BOCCARA et Céline SLOBODANSKY

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 1028 T 94724 • ISSN : 2801-4200

Imprimé par Dupliprint Mayenne • 733, rue Saint Léonard, 53101 Mayenne CEDEX  
sur des papiers produits en Allemagne (couverture, 0 % de fibres recyclées,  
intérieur, 100 % de fibres recyclées), issus de forêts gérées durablement ;  
impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 1 276 g éq. CO<sub>2</sub>

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • [abonnements@lextenso.fr](mailto:abonnements@lextenso.fr)

Abonnement papier + version feuilletable numérique + accès aux articles quotidiens  
sur [www.actu-juridique.fr](http://www.actu-juridique.fr) - France 2023 : 270,57 € TTC - Étranger 2023 : 291,50 €

Abonnement feuilletable numérique + accès aux articles quotidiens  
sur [www.actu-juridique.fr](http://www.actu-juridique.fr) - France 2023 : 145,80 € TTC - Étranger 2023 : 142,80 €

Prix au numéro France : 31,65 € TTC - Prix au numéro étranger : 34,10 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi

---



### DOCTRINE

- LPA202q1 Important soutien aux femmes enceintes traumatisées par une fausse couche et la perte de l'enfant à venir** PAGE 4
- Isabelle Corpart**  
*La proposition de loi n° 747 visant à favoriser l'accompagnement psychologique des femmes victimes de fausse couche déposée le 17 janvier 2023, puis renvoyée à la commission des affaires sociales a mis l'accent sur les souffrances psychologiques liées à cette perte d'enfant à naître. Elle a abouti à la publication de la loi n° 2023-567 du 7 juillet 2023. D'importantes évolutions sont à signaler en lien avec l'association entre les professionnels médicaux et les psychologues hospitaliers ou libéraux. Cela permet de soutenir les femmes ainsi que leur partenaire, les intéressées devant être informées de ces nouveautés lors de leur contact avec le personnel médical. Par ailleurs, une indemnité journalière et un congé maladie viendront en aide à ces victimes, leur contrat de travail ne pouvant pas non plus être rompu, sauf exception.*
- LPA202q0 Le défi de la protection transfrontière des adultes vulnérables** PAGE 7
- Armelle Gosselin-Gorand**  
*Si elles permettent d'insister sur la nécessité de considérer la protection transfrontière des adultes, les propositions européennes récentes de réglementation en ce domaine invitent à questionner les enjeux de la multiplication des sources et à réfléchir à la mise en place des outils juridiques à même d'assurer la réalisation des objectifs recherchés.*
- LPA202p9 Présentation de la règle du jugement commercial suite à son adoption par les principes de gouvernance d'entreprise de l'OCDE** PAGE 13
- Corinne Boismain**  
*L'OCDE a récemment mis à jour ses principes de gouvernance d'entreprise en intégrant notamment une règle similaire à la règle du jugement commercial (Business Judgement Rule). Cette règle vise à protéger les membres du conseil d'administration contre les litiges s'ils agissent de bonne foi et avec diligence. Cette approche repose sur une présomption de non-responsabilité des administrateurs, justifiée par leur expertise et visant à attirer les meilleurs talents.*
- LPA202p7 La Cour de cassation, le nombre et le temps. Proposition d'un nouvel équilibre** PAGE 18
- John-Matthieu Chandler**  
*Aujourd'hui plus qu'hier, la Cour de cassation est confrontée aux défis du nombre et du temps. Elle doit en effet juger davantage sans juger plus longuement. Depuis quelques années, l'idée se fait jour qu'il conviendrait de restreindre l'accès du justiciable à la Cour de cassation ou aux décisions qu'elle est susceptible de rendre pour résoudre l'équation. À contre-courant du « besoin de droit » exigé par la société contemporaine, cette position ne convainc pas. À l'attitude d'évitement du nombre, la présente contribution oppose celle de l'affrontement. Dans cette perspective, il est proposé de faciliter l'accès du justiciable à la Cour de cassation. En contrepoint, afin de réduire le temps de l'instance, il est proposé de généraliser le recours à la cassation sans renvoi. Ce nouvel équilibre ne pourra toutefois intervenir qu'au prix d'une transformation de la Cour de cassation.*
- LPA202p5 Une justice environnementale efficace est une justice spécialisée** PAGE 26
- Clément Baudoin**  
*Le droit de l'environnement est un domaine spécifique nécessitant le recours à des spécialistes. Dès lors, renforcer le pouvoir des juridictions de droit commun en matière de contentieux environnemental n'est pas une solution efficace pour faire vivre un droit de l'environnement véritablement protecteur. Ce pessimisme judiciaire entrouvre la question de la création d'une juridiction spécialisée en contentieux environnemental, qui serait dotée d'une arme efficace : un code du contentieux environnemental. Cette juridiction, composée d'experts et de magistrats professionnels, aurait alors une analyse plus éclairée sur l'appréciation in concreto du droit de l'environnement.*

**LPA202p4** **Fuite massive de données personnelles : quelle est la responsabilité de Pôle emploi au regard du droit de la cybersécurité ?** **PAGE 28**

**Laura Petiot**

*Depuis fin août, les données personnelles de millions de demandeurs d'emploi sont échangées sur le darkweb contre quelques centaines de dollars comme conséquence d'une cyberattaque ayant visé une entreprise prestataire de Pôle emploi. Très inquiétant, cet incident, qui n'est pas le premier dans son genre, interroge sur la nature des obligations de Pôle emploi, et des opérateurs de services essentiels de son type, au regard du droit de la cybersécurité. La responsabilité ne repose-t-elle vraiment que sur son prestataire ?*

**LPA202p3** **L'autonomie contractuelle sous le prisme du droit international privé et comparé : pouvoir absolu ou relatif ?** **PAGE 33**

**Bruno Ancel**

*Dans la sphère du droit international des contrats, deux approches distinctes se dessinent : l'une favorisant la liberté de choix des parties, tandis que l'autre privilégie une autonomie plus restreinte. Cette dualité reflète la mutation de l'économie mondiale, marquée par une compétition à la fois entre les entreprises et entre les différents systèmes juridiques.*

**LPA202p2** **L'assurance-vie et le droit des majeurs protégés : encore des incertitudes** **PAGE 39**

**Jérôme Lasserre Capdeville**

*Les contrats d'assurance-vie peuvent se retrouver confrontés au droit des majeurs protégés. La législation a d'ailleurs été notablement clarifiée en la matière, notamment concernant la désignation ou la substitution du bénéficiaire. Pour autant, quelques incertitudes demeurent. Cette contribution fait le point sur les principales solutions applicables et les questions demeurant à éclaircir.*

**LPA202p1** **Saisie conservatoire des aéronefs : la spécificité de ses conditions s'étend-elle à son régime procédural ?** **PAGE 47**

**Ozan Akyurek et Zoran Hocdé**

*Les procédures civiles d'exécution offrent un ensemble d'outils à la disposition des créanciers, auquel appartient la saisie conservatoire des aéronefs qui, bien que méconnue, doit être envisagée lors de l'élaboration d'une stratégie précontentieuse ou contentieuse.*

**LPA202q4** **Les célébrités ont-elles toujours un droit à l'image, même après leur mort ?** **PAGE 50**

**Tiffany Dumas**

*À l'heure des deepfakes, où l'intelligence artificielle crée des images et des vidéos à partir de celles de personnes décédées, qu'en est-il du droit du défunt et de ses héritiers sur ces pratiques ? Selon le droit civil, le droit à l'image s'éteint au décès de la personne mais, curieusement, le Code pénal semble être le garant de la mémoire des personnes décédées.*

## JURISPRUDENCE

**LPA202q2** **Interprétation stricte de l'article R. 645-1 du Code pénal ou l'assimilation impossible entre l'exposition de l'objet incriminé et la diffusion de son image** **PAGE 52**

**Hien Letellier**

Cass. crim., 5 sept. 2023, n° 22-85540

*Il résulte de l'article R. 645-1 du Code pénal que l'exhibition d'uniforme, d'insigne ou d'emblème rappelant ceux d'une organisation criminelle ou d'une personne reconnue coupable de crimes contre l'humanité, n'est punissable que si elle a eu lieu en public, c'est-à-dire de façon ostentatoire à la vue d'autrui. Dès lors, le fait de fixer l'image de ces seuls objets, par quelque moyen de communication que ce soit, ne caractérise pas la contravention précitée. En revanche, leur diffusion sur un site accessible en ligne est susceptible de constituer, dans certains cas, l'infraction d'apologie de crimes contre l'humanité incriminée à l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881.*

**LPA202p8 Heurs et malheurs de la donation-partage**

PAGE 54

**Mathilde Baudin et Paul-Ludovic Niel**

Cass. 1<sup>re</sup> civ., 12 juill. 2023, n<sup>os</sup> 21-20361 et 21-23425

*La cour d'appel n'encourt pas la cassation dès lors qu'elle a retenu, par motifs adoptés, qu'un acte, qui n'attribuait que des droits indivis à deux frères, ne pouvait, à lui seul, opérer un partage.*

**LPA202p6 Constatation de l'existence d'un bail commercial à l'issue d'un bail dérogatoire : imprescriptibilité de l'action**

PAGE 58

**Marion Villar**

Cass. 3<sup>e</sup> civ., 25 mai 2023, n<sup>o</sup> 21-23007

*L'action en vue de faire constater l'existence un bail commercial, née du maintien en possession du preneur à l'issue du bail dérogatoire, n'est pas soumise à prescription.*

## PRATIQUE

**LPA202q3 Droit au cumul de congés payés pendant un arrêt maladie : l'alignement avec la jurisprudence européenne qui pourrait coûter cher aux employeurs français**

PAGE 62

**Diane Buisson**

*Par une série d'arrêts du 13 septembre 2023 ayant déjà fait grand bruit, et après des années de résistance du législateur français, la Cour de cassation décide de s'aligner sur la jurisprudence européenne : le salarié en arrêt pour maladie simple ne doit pas voir le calcul de ses droits à congés payés impacté par son absence.*

Pour soumettre un article à la rédaction, merci d'adresser votre fichier à l'adresse suivante :  
[redaction@lextenso.fr](mailto:redaction@lextenso.fr)